



1

Motion « Grands projets d'infrastructure de l'Etat »

La Chambre des Députés

Vu la nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part :

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 et du 10 juillet 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations de la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures en 2010/2011, présentée par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures lors de la séance du 22 septembre 2010 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées, la Commission du Développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2011 afin de garantir les objectifs suivants :

- a) **en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des Bâtiments publics**
 - Procéder au réaménagement du **Bâtiment administratif pour la Police à Verlorenkost** ainsi qu'à la construction d'une extension afin d'y reloger de nouveaux services policiers, notamment les services de la Circonscription Régionale de Luxembourg, (CRL) actuellement logés dans le bâtiment de la « rue Glesener » ;
 - Permettre à la **Bibliothèque nationale** de conserver de manière adéquate le fonds patrimonial dont elle dispose selon des standards reconnus et requis, créer l'espace nécessaire pour augmenter son attractivité et pour optimiser son fonctionnement par

la construction d'une nouvelle bibliothèque sur un site unique situé à Kirchberg-Bricherhaff ;

- Procéder à la modernisation du **Lycée technique du Centre** par la construction d'une annexe et le réaménagement du hall existant pour héberger l'infrastructure sportive, d'un restaurant scolaire, d'une cafétéria et d'une structure d'accueil pour les élèves ;
- Permettre au **Lycée technique Michel Luclus** d'abandonner ses structures provisoires et de se moderniser par la construction d'une nouvelle annexe comportant des salles de classe, une infrastructure de restauration scolaire, des bureaux pour l'administration, une salle polyvalente et un parking ;
- Procéder à la construction d'une annexe et mettre en œuvre la rénovation et la modernisation des bâtiments existants de l'ancienne **École américaine** pour les besoins de l'Institut Max-Planck-Gesellschaft, ceci suite à la signature du contrat de coopération entre le Gouvernement et la Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften e.V. en la date du 20 mai 2009 ;
- Réaliser le projet de réaménagement, de rénovation et de construction sur le site de la **Ligue HMC à Capellen** afin de remettre en état les bâtiments vétustes des années 1970, de permettre d'abandonner les nombreuses surfaces localisées actuellement dans des pavillons modulaires et de mettre en conformité celles des infrastructures qui ne répondent plus aux dispositions légales.
- Subvenir au manque de place du **Lycée classique d'Echternach** par la transformation intégrale de l'ancien bâtiment gendarmerie en vue d'y héberger 14 salles de classes et plusieurs bureaux, la réalisation d'un complexe sportif à proximité du lycée, la transformation et la réorganisation des infrastructures existantes du lycée suite au transfert des départements respectifs vers l'ancienne gendarmerie ainsi que l'aménagement d'un centre de documentation et d'information et d'un foyer centralisé pour les élèves.

b) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des Ponts et Chaussées

- Développer l'axe central de la Nordstad par le développement de la **Gare d'Ettelbruck** et l'amélioration des transports publics. Le projet comporte la construction d'une gare routière reliée aux quais des CFL, la construction d'un parking « Park and Ride » en dessous de la gare routière ainsi que le réaménagement du parvis de la gare et de la voirie du quartier. Pour les besoins du trafic routier, une liaison routière directe sera aménagée en souterrain entre le parking de la rue du Canal et le parking près de la station service aux environs du monument Patton.

c) en ce qui concerne le champ d'intervention du département des transports

- Procéder à la **modernisation de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen** et au renouvellement des postes directeurs. Le projet s'inscrit dans le cadre du projet « Eurocaprail - Optimisation de la ligne Luxembourg - Kleinbettingen / modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes » adopté par voie de motion le 19 décembre 2006. Pour des impératifs de sécurité il importe de procéder dans une première phase au renouvellement des postes directeurs de la ligne. Dans cet ordre d'idées, la présente phase du projet a pour objet le renouvellement et la modernisation des installations de signalisation et installations techniques connexes sur la ligne en question.

Goden *Bauerth.* *Ester*
Wiederich *Jan*